ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

SIARIFS RESTRICTED

TBT/Notif.87.178 17 novembre 1987

Distribution spéciale

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

Partie à l'Accord adressant la notification: JAPON 2. Organisme responsable: Ministère du commerce extérieur et de l'industrie Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [], 7.3.2 [X], 7.4.1 [], autres: Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Machines électriques à tambour (NCCD: 85.12.590) pour sécher le linge Intitulé: Addition de produits à la liste des produits visés par le système de label dit des Normes industrielles japonaises (JIS) Teneur: Ajouter à la liste des produits visés par le système de label JIS les 6. machines électriques à tambour pour sécher le linge Objectif et justification: Protection des consommateurs Documents pertinents: Normes industrielles japonaises relatives aux machines électriques à tambour pour sécher le linge (JIS C9608) 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer 10. Date limite pour la présentation des observations: 25 janvier 1988 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: